



Cofinancé par
l'Union européenne



Qui ?

Les jeunes entre 15 et 29 ans.

Quels critères ?

Jeunes hors du système scolaire, sans activité et motivé

Pourquoi ?

- Resocialiser, (re)mobiliser le jeune ;
- Lui faire connaître le monde de l'entreprise et le travail en équipe;
- Lui inculquer le respect de la hiérarchie, des consignes, des délais d'exécution

CIPI Sud

“Coordination pour l'Initiative et la Promotion de l'Insertion des jeunes”

Direction de la Jeunesse et des Sports



N° 238, Rue Jules Bertaut 97430 Le Tampon



0262 71 28 58

Quel accompagnement ?

1. Premier entretien de motivation avec le jeune (+ entretiens réguliers d'évaluation de parcours);
2. Contrat d'engagement d'une durée d'un an ;
3. Définition d'un projet individuel ;
4. Intégration du jeune dans un groupe interne ;
5. Travail sous forme d'ateliers notamment manuels ;
6. Ateliers collectifs mis en place avec un montage de projet par les jeunes.

Quels partenaires ?

France Travail, Entreprises, Associations de quartiers, Centres de formation, Mission Locale, CCAS, ...

Quels avantages ?

- Méthode permettant la mise en pratique de techniques précises ;
- Élaboration collective d'un projet favorisant la maîtrise de multiples compétences.

Particularités

Mobilisation des aides du Département au profit du jeune pour subvenir à ses premiers besoins (repas, vêtements professionnels, aide au transport, permis de conduire, ...).

À l'issue du parcours le jeune aura effectué un important travail sur lui-même. Il aura progressé sur le plan personnel et bénéficiera d'une montée en compétences à travers l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire. Il sera mieux préparé et sera davantage prêt à intégrer le marché du travail.